

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**MAITRE D'OUVRAGE**

**COMMUNE DE SAUVAT**

**AMENAGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE DANS LA TRAVERSE  
DU HAMEAU DE BROUSOLES**

**Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code  
des Marchés Publics.**

**Date et heure limites de réception des offres :**

**Lundi 26 Aout 2019 à 12h00**

# REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation concerne les travaux de :

### **AMENAGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE DANS LA TRAVERSE DU HAMEAU DE BROUSSELES**

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1. - Etendue et mode de la consultation**

Les variantes et options sont mentionnées au CCTP et au CDPGF

Les variantes libres ne sont pas autorisées

Elle est soumise aux dispositions à l'article 27 du Code des Marchés Publics

(marchés passés selon la procédure adaptée).

### **2.2. - Décomposition en tranches et en lots**

Les travaux comportent une seule tranche de travaux répartie en un seul lot.  
Voirie –Réseaux -maçonnerie

### **2.3. - Délai d'exécution**

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est fixé à l'article 5 du cadre de l'acte d'engagement soit 2 mois.

### **2.4. – Modifications de détail au dossier de consultation**

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **2.5. – Variantes - options**

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

### **2.6. - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 (quatre vingt dix jours) à compter de la date limite de remise des offres.

## **ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES**

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de la mairie de SAUVAT, le bourg 15240 SAUVAT en en faisant la demande au 04.71.40.64.80

Le dossier à remettre par chaque candidat sera entièrement rédigé en langue française Les candidats auront à produire un dossier complet dans UNE SEULE ENVELOPPE comprenant les pièces suivantes datées, signées, complétées par eux :

° Imprimés DC1, DC2 et DC4

° Attestations d'assurances responsabilité civile et décennale en cours de validité

**NB : le marché ne sera attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai imparti par la personne responsable du marché les certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents**

° Imprimés NOTI2, à défaut, les pièces mentionnées à l'article R 324-4 du code du travail et les attestations et les certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

° l'acte d'engagement dûment complété, daté et signé. Il sera accompagné éventuellement des demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe 1 de l'acte d'engagement). Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.

° le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ci-joint à accepter sans modification,

° le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) ci-joint à accepter sans modification,

° Le Cadre de Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (CDPGF.),

° Un mémoire technique des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux en conformité avec les D.T.U. et prescriptions en vigueur et notamment le fascicule 70 pour les réseaux.

Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur. En particulier, il pourra être joint :

⇒ des plans d'ensemble et de détails explicitant les offres,

⇒ les indications concernant la provenance des principales fournitures, et éventuellement, les références des fournisseurs correspondants,

**› un descriptif précis concernant la méthodologie d'exécution des travaux et adapté au présent marché (depuis la préparation jusqu'à la réception des travaux)**

- Le descriptif précis de la méthode d'exécution compte tenu de la spécificité du chantier.
- Disposition pour l'évacuation des matériaux, proposition de décharge (fourniture plan d'accès et installation du chantier).
- Dispositions envisagées pour limiter les nuisances et maintenir les accès riverains et transports scolaires.
- moyens humains de l'entreprise et sous-traitants
- moyens techniques de l'entreprise et sous-traitants – contrôles internes proposés

-----  
• les moyens humains et en matériel de l'entreprise et des sous-traitants avec définition des postes d'intervention prévus sur ce chantier

- Les indications concernant la provenance des principales fournitures (type, marque, caractéristiques des matériaux), les références des fournisseurs correspondants et les garanties offertes par les fournisseurs et fiches techniques.

Fiche technique des produits de carrière par un laboratoire routier agréé et attestation de conformité datant de mois de 6 mois.

- Le Schéma Organisationnel de Gestion et d'Élimination des Déchets ainsi que
- Le Schéma Organisationnel du Plan pour le Respect de l'Environnement (SOPRE)
- Le Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance de la Qualité (SOPAQ) et de La sécurité des usagers et des riverains

-

-

- **Le programme d'exécution adapté au chantier : 6 points**

- o Références chantiers avec attestations **2 Points**
- o la présentation des moyens humains et des références techniques du personnel qui réalisera le chantier ; **2 Points**
- o le matériel d'exécution retenu pour le chantier. **2 Points**

- **La procédure d'exécution du chantier en fonction des contraintes du site : 15 points**

- o un descriptif de la méthodologie des travaux de réalisation des chaussées **5 Points**
- o une analyse des contraintes du site ; **5 Points**
- o un descriptif de l'ensemble des fournitures nécessaires à la réalisation de l'opération (provenance, caractéristiques, références et garanties des fournisseurs...). fiches techniques de tous les matériaux à jour de validité. **5 Points**

- **Les dispositions projetées en matière de sécurité et d'hygiène et la prise en compte de l'environnement : 5 points**

- o plan de contrôle interne et externe proposé par l'entreprise pour les travaux **3 Points**
- o dispositions environnementales prévues (déchets, bruit..) dispositions pour limiter l'impact du chantier sur l'environnement... **2 Points**

- **Planning et délais d'intervention : 3 points**

Un planning des travaux stipulant la date de début des travaux pour laquelle l'entreprise s'engage au regard de son plan de charge ainsi qu'un planning prévisionnel de déroulement indiquant les délais à chaque étape et les moyens spécifiques mis en œuvre.

Le planning indiquera, en cas de co-traitance ou de sous-traitance, les périodes et postes d'intervention de chaque entreprise

***Important : La fourniture d'un mémoire justificatif incomplet (ou sa non fourniture) entraîne d'office l'élimination de l'offre.***

***Le mémoire sera rendu contractuel dans le marché***

**ARTICLE 4 – NEGOCIATION**

une négociation est envisageable sur ce marché de travaux

**ARTICLE 5 - JUGEMENT DES OFFRES**

Les offres de prix seront analysées d'après la formule suivante :

**METHODE DE CALCUL**

$$B = \left[ P_{+bas} / P_{offre} \right] \times Z$$

**B**

P +bas

P offre

Z

= le nombre de points obtenus par l'offre examinée

= le montant de l'offre régulière la moins-disante

= le montant de l'offre examinée

= le nombre de points attribué pour le critère prix.

Le pouvoir adjudicateur choisit librement l'offre qu'il juge économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères suivants :

- |                                                                                                                    |               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>1 - Références et moyens de l'entreprise notamment ceux prévus pour le présent chantier – mémoire technique</b> | <b>(30 %)</b> |
| <b>2 - Prix</b>                                                                                                    | <b>(70 %)</b> |

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics.

#### **ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les dossiers de consultation pourront être

transmis aux entreprises sur demande écrite faite à la mairie

- Les candidats transmettent leur offre seulement :
- sous pli cacheté envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postale ou remis contre récépissé à :  
MAIRIE DE SAUVAT  
Le bourg  
15240 SAUVAT  
L'enveloppe extérieure cachetée doit comporter la mention :

**NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS – OFFRE POUR  
AMENAGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE DANS LA TRAVERSE DU  
HAMEAU DE BROUSOLES**

La date limite de réception des offres est fixée au

**Lundi 26 Aout 2019 à 12h**

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PRESENTE  
DANS LA FORME REGLEMENTAIRE SERA ELIMINE

#### **ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

Renseignements techniques

- CABINET CROS  
BARRIERE Philippe – géomètre  
3, rue du Château Saint-Etienne – 15000 AURILLAC  
Tél. 04.71.48.17.11